



COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ACTION  
SOCIALE DU PAS DE CALAIS

DU 27 avril 2017

Le comité Départemental de l'action sociale du Pas de Calais s'est réuni le 27 avril 2017 à 9h30 dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas de Calais 5 rue du Docteur Brassart à Arras, en présence de la présidente du Conseil Madame Degond Marie-Odile, de la déléguée à l'action sociale du Pas De Calais Madame Béatrice Gaudriller et de la secrétaire départementale Madame Bayart Marie Bernadette.

Madame Degond a ouvert la séance par l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal du CDAS du 13 décembre 2016,
- Compte rendu du groupe de travail du 28 mars 2017 sur la restauration,
- Compte rendu annuel d'activité 2016 de la délégation,
- compte rendu annuel d'activité 2016 des assistantes de service social,
- présentation de la nouvelle circulaire sur le service social,
- points sur les crédits d'action locale 2017,
- questions diverses

### Liminaire

L'union UNSA CFTC a tenu à lire la liminaire suivante :

*« Madame la Présidente,  
Nous voici réuni pour le premier CDAS depuis la nomination de M Roulet.*

*L'ordre du jour porte largement sur la nouvelle circulaire du service social au sein du MINEFI.*

*Cette nouvelle circulaire serait-elle une prise de conscience du Ministère du mal être des agents au travail et du souci que supporte toute l'équipe du réseau social : assistants et conseillers de service social, médecin de prévention, infirmière et l'équipe de la délégation, à assurer leurs missions ?*

*En effet, plus les agents souffrent des suppressions d'emploi, des restructurations, des charges de travail qui s'alourdissent, plus cette grande équipe doit être présente et faire face. Sans compter les accidents de la vie (maladie, perte de revenus etc.) Qui nos agents peuvent se retrouver en grande difficulté, cela n'arrive pas qu'aux autres !!!! et il est temps d'en prendre conscience.*

*A quoi servent tous les outils mis à la disposition du réseau social si les moyens humains ne suivent pas ? D'autant que le Pas de Calais n'en est pas épargné. Qu'a prévu le Secrétariat Général, a t il des solutions concrètes à proposer, compte t il mettre plus de moyens ? Ou devons nous faire face tout seul.*

*De plus, depuis un certain temps nos assistantes de service social suivent un mouvement social afin de défendre leur statut. Où en est t on ? Les a t on enfin entendu ? Une réponse ferme et définitive à la légitimité de leur action peut elle être apportée ?*

*La circulaire du 9 novembre 2016 précise qu'un plan de formation spécifique est élaboré chaque année pour permettre aux personnels du réseau de mettre à jour leurs connaissances, leurs références théoriques et pratiques. Ce plan a t il été mis en œuvre dans notre département ? Qu'en est il également des formations des managers, des nouveaux agents et des actions d'information et de prévention qu'invoque la circulaire ? Il semble qu'ils n'y en aient pas eu dans le Pas de Calais depuis un bon bout de temps.*

*Les agents ont besoin d'être écoutés, ont besoin de solutions viables et de se sentir soutenus en cas de nécessité.*

*Il est temps de remettre des moyens et des humains qui seraient à la hauteur des ambitions de notre administration.*

*Pensez aux agents des ministères, ils ont besoins de vous avec tout ce que le monde actuel nous offre ! »*

A la suite des différentes liminaires, Madame Degond a répondu sur les points suivants :

1) Sur la restauration collective et suite au groupe de travail, une réunion est prévue avec la Direction Générale courant mai pour faire un état des lieux et une mise au point de ces restaurants dans le Pas de Calais, et, sur la problématique du versement tardif des crédits (subventions). Il est évident que lors du groupe de travail, les présidents des associations ont besoin de se retrouver afin de mutualiser leurs connaissances, et, de trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent.

2) Madame Degond insiste sur l'importance que revêt l'action sociale et le CDAS afin de maintenir un lien social pour les agents, c'est important.

3) Sur l'absence du médecin de prévention dans le Pas de Calais, une alerte a été faite auprès des services centraux pour trouver une solution rapidement.

Ceux-ci ont fait une annonce dans les journaux spécialisés en médecine mais uniquement sur la région parisienne. Une demande d'autorisation a été demandée afin de pouvoir faire également une annonce dans les journaux locaux (Voix du nord), Madame Deleplace a aussi affiché une annonce, et, des annonces auprès des associations des médecins du travail vont être faites.

En attendant un remplaçant, Mme Rivaux, infirmière, assume certaines missions (aménagement des postes de travail) en coordination avec Mme Gillet, médecin du travail à Chalon en Champagne pour les cas d'urgence qui peut désigner un médecin en local.

Il est urgent de trouver quelqu'un, quelques heures, un temps partiel afin d'assurer ce remplacement afin de s'organiser.

Il est à noter que les collègues Douaniers doivent être suivis tous les ans par la médecin de travail ainsi que les agents des finances brigadiers et tous les 5 ans pour les autres agents. Ce n'est pas fait !! Pire à Dunkerque, il n'y a plus de médecin depuis 4 ans, c'est le médecin de Lille qui fait le suivi.

En Picardie où le problème se posait, une convention a été signée avec le privé. Si aucune solution n'est trouvée dans 6 mois, ce sera LA solution.

### **Approbation du procès verbal du CDAS du 13 décembre 2016**

Le PV est adopté à l'unanimité

### **Compte rendu du groupe de travail du 28 mars 2017 sur la restauration**

Ce groupe de travail a eu lieu, quelle suite peut on en donner ?

1) Organiser un nouveau groupe de travail uniquement entre les membres des associations, la délégation et M Royer afin de lister leurs problèmes et de leurs trouver une aide.

2) Mettre en place un site sur Ulysse 62, support informatique dans lequel les présidents des associations pourraient échanger (uniquement entre eux), trouver des fiches techniques, des législations.....Le service communication de la direction doit y réfléchir. Ce site sera présenté au prochain CDAS.

Il faut trouver des solutions afin de privilégier l'attrait des restaurants collectifs plutôt que les tickets restaurants surtout que la qualité des restaurants a changé mais il faut varier l'offre (point chaud, produits locaux).

Il serait intéressant de proposer aux présidents un marché commun de 2 ou 3 prestataires tout en gardant une liberté d'action de ceux-ci. Pour cela, il faut recenser tous les marchés (date de

terme), les besoins si ils sont identiques ou pas, recenser les coins repas officieux en concurrence direct avec les restaurants collectifs.

La tenue de comptabilité pose aussi problème, chaque association utilise un support différent (ciel conseillé actuellement). Le bureau RH2C a prévu une formation sur la tenue de comptabilité qu'elle proposera à tous les trésoriers et présidents des associations.

## Compte rendu annuel d'activité 2016 de la délégation

### 1) Effectifs :

Les effectifs concernés par l'action sociale du Pas De Calais au 31 décembre 2016 :

2 327 actifs dont 1 086 hommes et 1 241 femmes,

1 745 enfants,

2 755 retraités.

### 2) Budget :

Le budget de la délégation :

12,76 % aides et prêts sociaux,

40,28 % restauration (matériels et subventions),

0,79 % médical,

12,20 % crèche,

3,11 % subventions séjours enfants,

3,73 % frais de fonctionnement (téléphone, courriers, frais de déplacement, fournitures de bureau),

0,83 % coins-repas,

26,31 % budget local dont :

16,70 % arbre de Noël,

7,14 % actions collectives (sorties, consultations etc.),

1,53 % médico social,

0,29 % retraités,

0,65 % amitiés finances.

Au 31/12/2016 le budget a été utilisé presque totalement (restait 47,16 €).

### 3) Bénéficiaires des actions :

Au budget local :

1 800 participants à l'arbre de Noël,

1 626 enfants de 0 à 17 ans ont bénéficié des chèques cadeaux,

85 bénéficiaires pour amitiés finances (agents en longue maladie),

23 retraités ont participé à la journée « nouveaux retraités »,

776 personnes ont participé aux différentes sorties,

20 personnes ont été reçues en consultations (psychologues ou avocats ou conseillères CESF).

### 4) Restauration :

Dans le Pas de Calais, il existe 12 structures de restauration collective.

69 982 repas ont été servis en 2016 dont :

43 683 repas ont été subventionnés,

26 299 repas n'ont pas été subventionnés.

1 151 titres restaurants ont été distribués en 2016 (dont 57 % à la DDFIP).

### 5) EPAF :

Dans le Pas de Calais, sont partis en colonies :

38 enfants en août,

62 enfants en juillet,

44 enfants au printemps,

33 enfants en hiver.

Les prestations séjours dans les résidences ont bénéficié à 710 personnes.

### Prêts :

Dans le Pas de Calais, ont été accordés :

27 prêts immobiliers,

80 autres prêts (API, équipement, PAH, étudiant, sinistre).

## **compte rendu annuel d'activité 2016 des assistantes de service social**

Encore une fois, les assistantes de service social, Madame Van De Walle et Madame Niellini ne présentent pas de compte de rendu mais font une déclaration.

C'est la seconde année qu'elles sont en mouvement social (depuis décembre 2015) suite à la mise en place du RIFSSEP qui les désavantage fortement sur leur rémunération et leur carrière.

Ainsi, elles ne procèdent plus à la présentation des comptes rendus d'activité et elles n'utilisent plus leur outil informatique de remontée des statistiques.

Le plafond du régime indemnitaire baisse et leur font perdre jusqu'à 1 600 € de rémunérations par an, sans garantie du maintien de l'indemnité complémentaire (en compensation). Le passage à la catégorie A est prévu pour 2018 mais elles vont bénéficier que de 3 points d'indice majoré.

Par contre, elle présente le compte rendu de conseillère en CESF :

12 familles ont été orientés vers la conseillère. 1 famille n'a pas contacté la conseillère une autre ne s'est pas présentée au rendez-vous.

2 solutions de problème ont été résolus (surendettement avec plan).

### Typologie :

70 % de femmes, 30 % d'hommes.

40 % de couples, 60 % de famille mono-parentale.

80 % d'actifs, 20 % de retraités.

Le travail de la conseillère consiste d'abord à établir un bilan de la situation financière de la famille puis de faire un état de lieu pour trouver des solutions.

Les assistantes sociales prennent le relais par un suivi en fonction du compte rendu de la conseillère. Le suivi est fait soit par téléphone, soit à travers de rendez-vous réguliers.

## **présentation de la nouvelle circulaire sur le service social**

Cette présentation est faite par les assistantes de service sociale.

La circulaire du 9 novembre 2016 est une refonte de celle du 21 juillet 2005 relative aux missions des assistants et des conseillers techniques de service social, au sein du Ministère, qui ont évoluées au cours des dernières années.

Les missions et le cadre d'intervention de ce service social s'inscrit dans une orientation de service social du travail et une dynamique pluridisciplinaire d'accompagnement des agents.

Le réseau est constitué d'un conseiller technique national qui encadre et coordonne les 14 conseillers techniques régionaux qui assurent le cadre législatif et déontologique des 143 assistants de service social dont 21 assistants en partenariat avec d'autres ministères (intérieur, agriculture, justice).

Cette circulaire a été établie suite à l'état des lieux fait par un chargé de missions qui est intervenu dans les 14 régions afin d'observer les conditions de travail et de recenser les besoins des assistants pour assurer leurs missions.

Ainsi, les assistants de service social vont se voir proposer une formation afin de mettre à jour leurs connaissances, leurs références théoriques et pratiques.

Dans le Pas de Calais, le suivi est fait en collaboration avec M Royer qui transmet toutes les fiches de signalement (agressions, risques psychologiques) à la délégation pour suite à donner. Il est précisé que les assistantes se rapprochent du chef de service lors de signalement d'agression.

Toutes les fiches sont nominatives car aucune intervention ne peut être faite en présence de fiche de signalement anonyme.

## points sur les crédits d'action locale 2017

A la dernière présentation de crédits d'action locale, il reste environ 10 000 € à répartir.

2 propositions sont présentées :

- 1) proposer des chèques cultures,
- 2) proposer un goûter pour Noël.

1) Le goûter de Noël :

Dans la manifestation de Noël au cinéma, il est prévu un budget pour la réservation de la salle, un goûter proposé par le cinéma et un Père Noël uniquement sur 2 sites sur 4.

A la place, il est proposé un mug décor Noël garni de friandises, l'ensemble est évalué à 5,40€ par lot. Ce goûter est réservé aux 1 215 enfants âgés de moins de 12 ans.

2) les chèques cultures :

Il est proposé des chèques de 10 € pour la tranche d'âge 6/17 ans.

Les petits bénéficiant déjà d'un beau goûter de Noël, les OS préfèrent des chèques pour la tranche 13/17 ans au nombre de 540.

Il sera fait des chèques pour cette tranche d'âge mais pour un montant de 15 €.

Sur le reste des crédits, vu le succès des places pour le parc Bellewarde, un renouvellement de cette prestation serait favorable.

3) Proposition de conférence :

Mme Degond propose une conférence sur le stress et le trouble du sommeil, dans le cadre du partenariat qui existe avec la mutuelle.

Mme Gaudriller propose la conférence du professeur Enrique Sequeira qui pourrait intervenir sur plusieurs sites.

Mme Degond demande qu'on quantifie le nombre de participants pour acter des dates afin de voir les modalités d'autorisation d'absence.

## Questions diverses

1- L'ASCAF de Boulogne propose un week-end à Londres en janvier 2018 et voudrait y associer la délégation et l'ASCAF d'Arras?

Cette sortie est fixée à 170 € par personnes.

L'ASCAF est une association qui est déjà subventionnée par l'action social. Il n'est pas donc pas possible de subventionner plus. Par contre, la délégation est d'accord pour participer à la diffusion de la proposition de sortie.

2- Lors d'une sortie, un chèque envoyé à l'autocariste s'est perdu. La délégation peut-elle centraliser tous les chèques pour l'autocariste ?

C'est de l'état de fait, c'est interdit de récupérer des chèques au nom et pour le compte d'un prestataire.

En l'absence d'autres questions, Madame Degond a levé la séance à 13 heures.